

[Travaux parlementaires](#) > [Séance publique](#) > Ordre du jour

Ordre du jour

L'ordre du jour est réglé au sein de la Conférence des Présidents, convoquée par le Président du Sénat et où le Gouvernement est représenté.

A l'ordre du jour du Sénat peuvent être inscrits des textes (projets de loi, propositions de loi ou de résolution), des débats ou des questions (questions orales, questions orales avec débat, questions orales avec débat européennes ou questions d'actualité au Gouvernement).

Ordre du jour des prochaines séances du Sénat

établi à la suite des conclusions de la Conférence des Présidents du 12 juillet 2016 et devenu définitif après la publication du décret du Président de la République du 29 juillet 2016 portant convocation du Parlement en session extraordinaire

[Mardi 27 septembre 2016](#) [Mardi 4 octobre 2016](#)
[Mercredi 28 septembre 2016](#) [Mercredi 5 octobre 2016](#)
[Jeudi 29 septembre 2016](#) [Jeudi 6 octobre 2016](#)

- [Décret en date du 29 juillet 2016 convoquant le Parlement en session extraordinaire le 27 septembre 2016](#)
- [Conclusions de la Conférence des Présidents du 12 juillet](#)
- [Calendrier de la session ordinaire 2016-2017](#)
- [Calendrier des questions d'actualité au Gouvernement et des questions orales de la session ordinaire 2016-2017](#)
- [Répartition des espaces réservés pour la session ordinaire 2016-2017](#)

[Tableaux de bord statistiques](#)

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE 2015-2016

MARDI 27 SEPTEMBRE 2016	
À 14 h 30 et le soir	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la seconde session extraordinaire 2015-2016 - Lecture des conclusions de la Conférence des Présidents - Nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle (n° 796, 2015-2016)

Ce site utilise des cookies de mesure d'audience. En poursuivant votre navigation, vous en acceptez l'installation et l'utilisation sur votre poste. **En savoir plus** **Accepter**

	<ul style="list-style-type: none"> · Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 21 septembre matin · Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 26 septembre, à 12 heures · Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 27 septembre matin et mercredi 28 septembre matin · Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure · Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 26 septembre, à 17 heures
--	---

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

<p>À 14 h 30 et le soir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi pour une République numérique (<u>texte de la commission, n° 744 rectifié, 2015-2016</u>) · Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure · Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 27 septembre, à 17 heures - Suite de la nouvelle lecture du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle (<u>n° 796, 2015-2016</u>)
--	--

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

<p>À 10 h 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié : => Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale et du protocole complémentaire à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs (<u>n° 751, 2015-2016</u>) => Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les centres d'excellence mis en oeuvre dans le cadre de la stratégie de rationalisation du secteur des systèmes de missiles (<u>n° 752, 2015-2016</u>) · Délai limite pour qu'un président de groupe demande le retour à la procédure normale : mardi 27 septembre, à 17 heures - Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Colombie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (<u>n° 750, 2015-2016</u>) · Temps attribué aux orateurs des groupes : 30 minutes · Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale :
-------------------------	--

Ce site utilise des cookies de mesure d'audience. En poursuivant votre navigation, vous en acceptez l'installation et l'utilisation sur votre poste. **En savoir plus** **Accepter**